



Séance plénière du 12 déc. 2023

mardi 12 décembre 2023 • 19:00 - 21:30 | Aula | Conseil général

1 Procès-verbal du 15 juin 2023 : approbation

M. Duroux ouvre la séance du Conseil général à 19h.

Il remercie pour leur présence le Conseil municipal, son président ainsi que le secrétaire municipal et le responsable des finances. Il souhaite également la bienvenue aux représentants de la Bourgeoisie, de la presse et aux citoyens qui ont fait le déplacement. Il excuse M. Stéphane Devaud pour le Conseil municipal.

Mme Morzillo procède à l'appel nominal. Janique Zullo est absente et Guillaume Borsa sera en retard.

Conseil général: 29 conseillers présents. Le quorum est atteint.

Le président du Conseil Général passe ensuite à l'ordre du jour qui est composé de 7 points. Il n'y avait pas de remarque.

Acceptations : 28

Absention: 0

Refus: 0



2 Liaison câblée entre Saint-Maurice et Vérossaz : présentation du projet

M. Farquet prend la parole au nom de la Bourgeoisie et du groupe de travail qui s'est formé pour réfléchir à ce projet. Ce groupe de travail s'est constitué il y a environ 2 ans pour réfléchir à l'idée de relier la gare de St-Maurice à Vérossaz. L'hiver dernier, ils se sont adressés au canton, M. Délèze, pour les aspects techniques.

Ce projet est composé de trois axes principaux:

- Mobilité

En ce qui concerne cet axe, il y a deux types de population qui sont particulièrement visés, les pendulaires et les étudiants. Il y a aussi en parallèle, un accès facilité aux commerces pour les habitants de Vérossaz qui se rendent à St-Maurice.

- Tourisme et loisirs

Pour ce qui est de ce point, il s'agirait de dynamiser les sociétés locales et offres sportives d'une part. D'autre part, l'accès à la montagne (tours des Dents du Midi, trail, VTT) sera facilité, pour les gens qui souhaitent s'y rendre.

- Politique

D'un point de vue politique, l'importance de la gare CFF de St-Maurice sera renforcée et les communes seraient déjà rapprochées si jamais elles devaient envisager un avenir commun.

M. Délèze prend la parole pour le côté plus technique.

Il commence par préciser que cela fait maintenant un petit moment qu'il travaille sur cette idée de faire une liaison câblée entre St-Maurice et Vérossaz. Cela fait partie d'un concept global qui concerne l'ensemble du canton. Différentes cartes sont présentées. Elles montraient les téléphériques déjà présents dans notre canton.

Il nous présente les critères en lien avec les conditions posées par le canton et la Confédération.

Conditions:

- Localité disposant d'un minimum de 100 habitants à l'année (art. 5 OTV)
- Réorganisation du réseau de bus existant (suppression ou diminution de l'offre en raison de la double desserte)
- Plus rapide que le TIM (voiture)
- Peu de nuisances (point le plus difficile par contre il y a des petites astuces proposées dans la vidéo comme des vitres qui deviennent opaques à l'approche des maisons)
- Taille adaptée à la demande (grosse demande => grand téléphérique ou petite demande => petit téléphérique)

Le départ du téléphérique a été réfléchi. De ce fait, il y a eu trois idées différentes suite au choix de la gare comme point de départ. L'une des options est de partir de l'Est de la gare, la seconde est de partir du Sud et la dernière est celle de partir de derrière la gare tout en tenant compte Notre Dame du Scex.

Ensuite une carte est présentée avec les différentes variantes (ppt dia 10)

Les données techniques ont été présentées. (ppt dia 11) Il y a deux choses qui ont été prises en compte, notamment la grande falaise et les lignes à hautes tensions sur le plateau de Vérossaz.

Une vidéo de présentation est montrée avec les commentaires précieux de M. Délèze.

Les procédures à venir:

- Acceptation de principe du financement de l'exploitation (Canton – OFT) – réalisé
- Insertion dans le plan directeur cantonal (communes) – en cours
- Modification du PAZ et plan d'alignement (communes) – 2024
- Insertion et acceptation dans la prochaine étape d'aménagements PRODES (Canton – OFT)
- Création d'une société d'exploitation (2026)
- Appel d'offres
- Demande de concession et approbation des plans (exploitant – OFT)

En ce qui concerne le financement, la part de la Confédération est de 50% des coûts de l'infrastructure, 1/3 de ce qui reste est pris par le Canton, 1/6 par la société d'exploitation.

Financement du déficit d'exploitation (TRV):

Le déficit d'exploitation prend en compte aussi les amortissements de prêts

- Part de la Confédération: 63%
- Part du Canton du Valais: 37%
- Part des communes : 25% de la part cantonale (9%)

Ensuite, il y a eu un petit moment dédié aux questions.

Mme Brouchoud se demande si le passage sous-voie est compris dans les 4 millions?

M. Délèze répond que non, le passage sous-voie n'est pas compris dans les 4 millions.

M. Duroux remercie les intervenants et passe au point suivant qui est lié au budget.

3 Budget 2024

3.1 Zone sportive du Scex : approbation du Crédit d'engagement

M. Lavanchy prend la parole au nom de la Municipalité.

Il prend le temps de préciser que ce sont des projets avec des dates à long terme qui arrivent au bout aujourd'hui.

M. Lavanchy revient sur la planification financière et le raisonnement qui est derrière ce type de grands projets. Le programme de législature que le Conseil municipal a conçu en début de législature est un premier support à ce propos. Il précise que ces deux projets se trouvaient déjà dans ce programme.

Ensuite les lignes stratégiques sont citées:

- Animation et tourisme
- Bâtiments communaux
- Finances communales
- Personnel communal
- Eau potable
- Formation et Jeunesse
- Mobilité
- Energie

Les projets à l'ordre du jour sont liés "aux bâtiments communaux" et "formation et jeunesse".

En ce qui concerne les investissements, trois lignes directrices ont été suivies.

- Equipements nécessaires pour une commune de presque 5'000 habitants (administration communale, nurserie, agrandissement du Groupe Scolaire, infrastructures sportives adéquates, locaux pour les TPEV).
- Equipements devant faire l'objet de rénovations sans retard (CSS, Mauvoisin, réseau d'eau potable et mise en séparatifs, évacuation des eaux usées, réseau routier, éclairage public).
- Investissements permettant d'ouvrir des perspectives (suite des équipements des Perris, participations financières à la rénovation du collège et de la HEP, parking de la Rue de la Cime de l'Est).

Ensuite, le récapitulatif général a été présenté puis la planification financière 2023-2027.

Les crédits d'engagement:

- **Groupe scolaire II**

L'historique est présenté. En 2017, deux constats ont été faits. D'une part, le GSII doit être rénové et un besoin de salles de classes pour l'avenir est identifié. D'autre part, une étude sur la capacité parasismique a été réalisée.

Dès ce moment-là, il y a eu une étude de variantes et des discussions avec le canton.

1. Nouveau pavillon à construire
2. Reprise d'un bâtiment existant (par ex. la HEP actuelle)
3. Agrandissement et rénovation du bâtiment existant

La variante 3 a été choisie après discussion avec le SIP et le Service de l'enseignement. Des détails suivront mais cette variante était la moins chère et la plus pratique. Ensuite, le Conseil d'Etat a attribué le critère d'utilité publique au projet (= subventions). En 2019, il y a eu le concours d'architecture pour l'agrandissement, la réfection et la sécurité parasismique du bâtiment. Les vainqueurs ont été: « P'tits Pékaporés », bureaux Evéquoze Ferreira Sàrl et Lattion Bruchez Ingénieurs SA.

- Avantages de la variante choisie:
 - Permet de rénover le GSII
 - Permet de donner une stabilité sismique au bâtiment
 - Permet d'agrandir le bâtiment avec de nouvelles salles de classe, salle des maîtres, nouveaux espaces d'étude
 - Solution la plus « économique » (sans achat ou construction d'un bâtiment qu'il aurait fallu rénover + rénovation – avec mesures antisismiques – ou déconstruction du GSII)
 - Permet d'ouvrir la réflexion sur la zone (cours d'école et Avenue du Midi)

Rénovation de la zone sportive du Scex

En 2008, des terrains "Farquet" ont été achetés. Entre 2008 et 2020 des réflexions sur le développement de la zone sportive ont été menées (un nouveau terrain de sport + modernisation vestiaires). En 2020, il y a eu projet de la rénovation complète du Collège et la construction de deux salles de gymnastique. A ce moment-là, ils ont réfléchi sur plusieurs variantes; Centre espagnol, terrain de sport de l'Abbaye, autres solutions en ville ou Camp du Scex. La variante qui a été arrêtée est celle de la parcelle "Camp du Scex" et acceptée par le canton.

En 2021, il y a eu le concours d'architecture au sujet des salles de gymnastique.

Les propositions suite à toutes ces réflexions sont:

- 2024 : mise à l'enquête et finalisation des études
- 2025 : construction du bâtiment comprenant buvette, vestiaires et locaux techniques
- 2026 et 2027 : nouveau terrain de foot le long du cimetière
- 2026 : construction parking des professeurs et de la zone sportive

En ce qui concerne, le budget, il annonce les différents chiffres. Il présente des mesures qui ont été prises en lien avec le budget:

- Un poste n'a pas été renouvelé au sein de la section des TPEV
- Il a été renoncé à tout nouvel engagement
- Travail sur un terrain d'économies au sein du service Animation
- Les prestations globales n'ont pas été diminuées

Au niveau fiscale, le coefficient est de 1.25 et l'indexation de 163%

M. Lavanchy remercie tous les chefs de service, le reste du Conseil Municipal et le secrétaire Municipale.

M. Bruchez prend la parole au nom de la commission de gestion.

Il commence par quelques chiffres:

- Coûts globaux: CHF 3.5 millions
- Dépenses de CHF 123'000.- inscrites au budget 2024
- DDP pour environ 10'000.- par an en faveur de l'Abbaye
- Amortissement comptable de CHF 490'000.- dans les comptes 2023

La question qu'ils se sont posée était de savoir si c'était vraiment le bon moment pour faire ces investissements sachant qu'on en parle depuis 15 ans. Cependant, les infrastructures sont aujourd'hui vétustes. De plus, le lien avec les travaux de rénovation du Collège avec la construction de 2 salles de gymnastique fin 2025 est un point positif. Le débat s'est finalement porté sur le fait de ne pas avoir les liquidités ni aujourd'hui ni dans 5 ans. Finalement, le projet devra être financé par l'endettement.

Le point suivant était de savoir qui payera. D'une part ce sera nous et d'autre part il y a des discussions avec le FC Saint-Maurice pour une mise à disposition de la buvette (location), sachant que dans les villes alentours, les clubs ne participent pas à l'entretien, et ne payent pas de location.

Enfin, ils n'étaient pas tout à fait d'accord lors du vote. De ce fait, il y a eu 4 contre, 3 pour, 1 abstention et un membre était absent.

Il prend également la parole au niveau du budget de manière générale. Il revient sur quelques chiffres:

- Fortune actuelle environ CHF 10.5 millions
- Perte de CHF 482'100.- attendue en 2024
- Marge d'autofinancement de 10,1% ou CHF 2'381'000.- (moyenne)
- Gain patrimoine financier est de CHF 2.9 millions (vente de l'atelier et une partie du quartier des Perris)

Les principaux investissements pour 2024 sont également listés:

- Groupe scolaire CHF 3.1 millions
- Zone Industrielle des Perris CHF 915'000.-
- Eau potable et eaux usées CHF 700'000.-
- Agrandissement de l'UAPE CHF 550'000.-
- Bâtiment communal CHF 380'000.-

Pour ce qui est de l'équilibre des comptes, l'objectif semble être hors d'atteinte. Les prochains exercices seront déficitaires et en 2027, la dette par habitant atteindra les CHF 7'000.-. Le point positif est que le risque de taux est partiellement écarté.

Les diminutions de charges au niveau du tourisme sont aussi un point positif (CHF 43'000.- par an). Ce chiffre est équivalent à 7% du budget du secteur. Les élus mettent également la main à la pâte et cela est apprécié. Le message pour d'avantage d'économies est passé. Cependant, des membres de la Cogest attendaient des coupes dans des secteurs supplémentaires.

De ce fait, la recommandation de vote est 3 pour, 3 contre et 2 absentions

M. Vouillamoz prend la parole à propos du crédit d'engagement pour l'agrandissement du groupe scolaire Il qui a été approuvé par le Conseil municipal lors de la séance du 6 septembre 2023. La commission ad hoc s'est réunie à 2 reprises afin de réaliser une liste de questions qui a été transmise au Président de la Municipalité, Xavier Lavanchy et au chef de projet, Didier Rouiller. Pour leur deuxième séance, ils se sont vus à l'école primaire en présence de M. Lavanchy, M. Rouiller et M. Husson, directeur des écoles primaires. Ils ont pu avoir des compléments de réponses à leur questions. M. Husson leur a fait visiter le bâtiment et ils ont constaté la nécessité d'agrandir et de rénover les locaux actuels.

Les questions étaient principalement orientées sur 2 axes :

- le nombre de nouvelles classes avec l'anticipation de la croissance démographique de la prochaine décennie
- l'aspect financier et technique à propos du devis qui leur a été transmis

Il n'est pas entré dans les détails du rapport étant donné qu'il était déjà à disposition.

Pour la commission ad hoc, les réponses apportées par les différents interlocuteurs étaient claires, tout comme la nécessité de rénover et d'agrandir le bâtiment du groupe scolaire II. La commission remercie M. Lavanchy, M. Rouiller et M. Husson pour la rapidité des réponses et le temps investi malgré le court délai.

En conclusion, M. Vouillamoz remercie la commission ad hoc, M. Berno, M. Thiévent, Mme Quennoz-Clerc et Mme Berdayes pour leur disponibilité et le travail effectué. Il est recommandé à l'unanimité des membres de la commission, d'adopter le crédit d'engagement pour le groupe scolaire II.

Mme Hutin prend la parole pour l'entrée en matière au nom du groupe les Verts.

"Notre commune est dotée de très bonnes infrastructures. Les sociétés sportives et culturelles sont bien soutenues par notre municipalité par des subventions et entretien des infrastructures. Dans le but de poursuivre dans cette direction, et aussi dû à l'emplacement dans une zone de risques de chutes de pierres de la falaise de la zone sportive du Scex, et la démolition de la buvette et vestiaires de l'actuel terrain de foot pour donner la place à la construction de deux salles de gym pour le collège de l'Abbaye, le Conseil Municipal propose un projet d'aménagement de cette zone sportive afin de remplacer les bâtiments existents et en même temps, la construction d'un parking d'environ 24 places et un local pour les scouts. Pour aboutir ce projet un crédit d'engagement de 3'500'000.00 TTC, est nécessaire.

Le projet est très attractif et en cas d'approbation va donner une plus-value à notre commune. Nous comprenons les intentions du Conseil Municipal de faire en sorte que notre commune soit toujours une bonne option pour y habiter ! D'ailleurs, on sait que la situation financière de notre commune n'est pas très favorable avec ce nouvel aménagement proposé dans ce projet. Notre commune aura 3 terrains de foot pour un club d'environ 250 membres. Notre groupe n'est pas tout à fait contre ce projet. Nous estimons que peut-être n'est pas le moment d'entreprendre ces travaux.

En cas de la non approbation de ce projet, difficile est d'imaginer comment vont faire les jeunes sportifs pour poursuivre la pratique du foot sans vestiaires. Une question nous vient à l'esprit : Un éventuel usage des vestiaires sera-t-il possible ? Et ainsi anticiper la synergie pour l'utilisation des installations seulement pour quelques années en attendant que la situation financière s'améliore."

Le groupe les Vert.e.s accepte l'entrée en matière.

Mme Curdy prend la parole pour l'entrée en matière au nom du groupe "Le Centre".

"Le groupe Le Centre tient à remercier la Commune, Sylvain Robatel et ses collaborateurs du service pour leur engagement en mettant à la disposition du CG les nombreux documents relatifs au budget ainsi qu'aux futurs investissements.

Le groupe Le Centre appuie les facteurs récents qui justifient la nécessité des nouvelles installations de la zone sportive, résultant des travaux indispensables liés au Collège. Il s'agit notamment de l'abandon du terrain de football du collège, de la réalisation de nouveaux vestiaires, d'une buvette et d'un parking, des soucis liés aux dimensions et à l'état actuel du terrain existant, et surtout la croissance constante de la société et de ses membres.

Le projet de la zone du Scex a fait l'objet de discussions avec le canton et le groupe se réjouit de constater que cette collaboration a été constructive. La réalisation de ce projet vise à créer un lieu sportif offrant une meilleure cohérence et efficacité, qui sera également profitable à la commune ainsi qu'à l'ensemble des sociétés locales.

Nous rappelons que le projet d'un nouveau terrain de foot remonte à 2008. À l'époque, il n'était pas opportun de le concrétiser en raison de divers facteurs, notamment des contraintes financières. Bien que la situation financière actuelle demeure délicate, il est de l'avis du groupe qu'un nouveau report du projet ne résoudrait pas le problème du financement.

Le groupe Le Centre a décidé, en majorité parmi les conseillers, de ne pas suivre l'intention de vote de la Cogest et a exprimé son soutien en faveur de l'approbation du crédit d'engagement."

Le groupe "Le Centre" accepte l'entrée en matière.

Mme Mottiez prend la parole pour l'entrée en matière au nom du groupe "LR+G".

"Tout d'abord, le groupe LR + G remercie la CoGest ainsi que le Président de la Municipalité et le Chef des Finances pour le travail effectué.

S'agissant du développement de la zone sportive du Scex, le groupe LR + G est conscient que le terrain de foot actuel est très utilisé, ce d'autant plus depuis que l'accès au terrain du sport du collège n'est plus possible pour des raisons de sécurité, et que le bâtiment abritant actuellement la buvette et les vestiaires du FC St-Maurice est amené à être détruit dans le cadre des travaux de transformation du collège, de sorte que les développements prévus pour cette zone sportive se justifient sur le principe. Cela étant, nous constatons que le prix de ce projet est conséquent au vu de l'état financier de notre commune et nous questionnons sur la possibilité de le revoir à la baisse, par exemple en analysant la possibilité pour le FC St-Maurice d'utiliser les vestiaires des futures salles de gym du collège ou en repensant le vestiaire, dont les deux étages nous paraissent superflus. Les petits ruisseaux font en effet les grandes rivières et chaque économie possible est la bienvenue."

Le groupe LR+G accepte l'entrée en matière.

M. Berno pose une question à propos du fait que la commune ait l'obligation de mettre à disposition un terrain pour la construction des salles de gymnastique mais on les prive des vestiaires et de la cantine pour cela?

M. Lavanchy répond que c'est précisé dans la loi et que c'est de leur responsabilité de le faire.

M. Brouchoud se demande pourquoi les deux projets sont différents l'un est cantonal et l'autre est communal?

M. Lavanchy ne comprend pas très bien la question. Cependant, il répond que les deux projets ne répondent pas aux mêmes besoins.

Les besoins sont en lien dans un premier temps, avec le canton et la mise à disposition obligatoire du terrain (état) et d'autre part en ce qui concerne le côté communal (foot).

Mme Frossard prend la parole suite au message de la commission de gestion et de la municipalité. Même si ce message semblait dur, il ne remet pas en question le travail de Municipalité et de M. Robatel. Son souci est de voir la part que la commune paye pour les intérêts de l'amortissement des dettes. La commune organise très bien l'opérationnel. Cependant, c'est le conseil général qui engage sa responsabilité en ce qui concerne le budget. Dans son message, le conseil Municipal indique qu'il aimerait maintenir l'équilibre qu'il s'est fixé. De ce fait, il faut se poser la question, maintenant, du maintien de tous les services de la commune ou pas. Toute économie faite aujourd'hui peut rendre possible des projets futurs. Dans ce contexte, il est donc légitime de se poser la question, de la création du nouveau terrain.

M. Raymond prend la parole à propos des panneaux solaires qui se trouve dans le projet proposé.

M. Lavanchy répond que sur le principe ils veulent mettre les panneaux solaires mais en laissant la porte ouverte à d'autres solutions.

M. Robyr prend la parole en reprenant l'idée de l'endettement par habitant et les chiffres qui font peur. Les dettes seront énormes à long terme. Il part du principe que le projet est très bien mais peut-être les montants sont-ils trop élevés?

M. Lavanchy répond qu'il partage l'avis mais il rappelle que soit on assied et on attend soit on investit pour l'avenir.

M. Robyr n'est pas convaincu par l'idée.

M. Thiévent prend la parole pour soulevé le fait qu'il se sent stressé dans les différentes commissions. Le fait de supprimer les séances entre deux donne l'impression qu'il n'y a pas de sujet à traiter. Cependant, à la fin de l'année, il y a beaucoup de gros dossiers à traiter.

M. Lavanchy reprend que c'est le travail du Conseil Municipal de travailler plus longuement sur les dossiers en question.

Acceptations: 17

Refus: 6

Abstentions: 5 

3.2 Agrandissement du Groupe scolaire II : approbation du crédit d'engagement

Mme Hutin prend la parole pour le groupe les Verts.

Le groupe les Verts accepte l'entrée en matière

"Notre groupe remercie le la commission ad hoc pour son travail dans ce dossier ainsi que le président M Lavanchy et M. Didier Rouiller. Notre commune est bien reconnue pour la qualité de l'enseignement. Dès l'école primaire jusqu'au collège et sans laisser de côté l'HEP, l'offre académique est mieux que celle des grandes villes de la région. Pour continuer à proposer aux étudiants, cette qualité d'enseignement avec des infrastructures qui répondent aux normes, un crédit d'engagement de 3'120'000 est nécessaire, notamment pour la réalisation du projet d'agrandissement et la rénovation du Groupe Scolaire II, permettre la mise en place d'un ascenseur pour répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite et d'un escalier qui assure l'accès en demi-niveau. Ce projet attend sa réalisation depuis plusieurs années et il ne peut pas attendre longtemps car il y a un besoin d'augmenter les classes et mettre aux normes parasismiques l'établissement existant."

Le groupe les Vert.e.s accepte l'entrée en matière.

Mme Mottiez prend la parole

"Le groupe LR+G est d'avis que les travaux liés à la sécurité parasismique de ce bâtiment qui a plus de 40 ans sont indiscutables et nécessaires, de même que ceux visant la réfection de ces locaux en y ajoutant notamment un ascenseur et des escaliers assurant l'accès en demi-niveau à l'ensemble des classes. S'agissant de l'agrandissement du groupe scolaire à proprement parler, nous relevons qu'il s'agit là aussi d'un projet onéreux qui aura des conséquences sur l'endettement communal. Nous remercions toutefois la Municipalité pour les précisions apportées plus tôt et nous réjouissons que le projet le plus intéressant économiquement ait été choisi."

Le groupe LR+G accepte l'entrée en matière.

Mme Curdy prend la parole pour le groupe "Le Centre"

"Le groupe le Centre remercie l'engagement de la Commission ad hoc dans ce dossier et pour sa collaboration avec la commune.

L'agrandissement du Groupe scolaire Il est un projet ambitieux et nécessaire pour répondre à la demande croissante de places et à la mise aux normes des questions liées à la sécurité du bâtiment existant.

Les installations des classes dans les containers, même si celle-ci a été relevée coûteuse par le groupe, a été soigneusement réfléchi afin d'assurer le bien-être et la sécurité de tous les acteurs concernés lors de la durée des travaux.

Le groupe le Centre se prononce en faveur de ce projet et se réjouit à l'idée que notre jeunesse puisse bénéficier d'une école offrant de nouveaux espaces propices aux meilleures conditions d'apprentissage."

Le groupe Le Centre accepte l'entrée en matière.

Mme Frossard pose une question à propos des containers notamment à propos de leur disponibilité.

M. Lavanchy répond qu'il ne peut pas répondre tant que l'appel d'offre n'a pas été fait. De ce fait, il pourra donner la réponse au printemps. Il est important que le projet dure qu'une année sachant que les élèves seront dans ces containers.

Mme Frossard parle de la robinetterie de l'école et rend le Conseil attentif à cela.

M. Berno se demande s'il ne serait pas possible de les acheter et de les revendre?

M. Lavanchy répond que c'est une bonne question et que c'était une variante et qu'ils verront en temps voulu au moment de l'offre.

M. Berno se questionne à propos de l'utilisation du bâtiment de la HEP.

M. Lavanchy dit que cette variante n'a pas été détaillée jusqu'au bout donc ils n'ont pas demandé au canton le prix du bâtiment.

M. Robyr se questionne à propos du bâtiment de la HEP. Ne faudrait-il par repenser l'idée.

M. Lavanchy répond que le canton occupe le bâtiment et celui-ci restera cantonal.

Mme Frossard propose de racheter les containers d'occasion.

M. Lavanchy dit que oui cela fait partie des variantes

Acceptations: 25

Refus:1

Abstentions: 2



3.3 Budget 2024 : approbation

M. Duroux annonce que comme détailler au début du point, il y aura 4 votes sur le budget :

Au sens de la loi sur les communes (art. 17 c), toutes les dépenses non obligatoires qui dépassent le 5% des recettes brutes doivent faire l'objet d'un vote spécifique.

Mme Curdy prend la parole pour le groupe "le Centre"

"Nous traversons, sans surprise, une période d'investissements cruciaux. Le groupe le Centre a pleinement conscience de la situation financière tendue, anticipant des années à venir compliquées en raison des investissements indispensables tels que le Collège, la HEP, le groupe scolaire, les projets des services techniques qui ne peuvent être différés. Par conséquent, la dette par habitant est destinée à augmenter de manière significative.

Nous relevons toutefois que la commune s'efforce de ménager au mieux ses finances, malgré les circonstances et ces obligations d'investissements.

Le groupe le Centre encourage la commune à persévérer dans ses efforts d'économies, même dans ce contexte difficile.

Nous tenons également à saluer toutes les manifestations encore soutenues par la commune et tant appréciées par les Agaunois, et nous reconnaissons la complexité de maintenir ces offres.

Pour finir, nous tenons compte que certains membres de la CoGest se soucient particulièrement de cette situation financière délicate et estiment que certaines dépenses pourraient être encore réfléchies. Cette préoccupation pourrait expliquer le ton du rapport qui a été perçu comme inapproprié par certains membres de notre groupe, de même que certaines remarques jugées non constructives."

Le groupe le Centre accepte l'entrée en matière.

Mme Mottiez prend la parole pour le groupe "LR +G".

"Le groupe LR+G est conscient que les investissements prévus, bien que conséquents, visent à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et à attirer des familles et des entreprises dans notre commune, ce dont nous avons besoin. Cela étant, nous sommes tout de même inquiets de constater que la dette par habitant augmentera de près de 4'000 francs d'ici à 2027, pour culminer à un montant supérieur à 7'000 francs, si la planification financière 2024-2027 devait être respectée. Nous encourageons ainsi la Municipalité à continuer ses efforts afin de prioriser, respectivement renoncer à certaines prestations, pour ne pas arriver à une situation d'endettement par habitant qui soit catastrophique. Nous sommes toutefois d'avis que la Municipalité fait de son mieux et rappelons que l'exécutif est le partenaire du législatif, et non son ennemi, et que si challenger est juste, il ne faut pas oublier de travailler en bonne intelligence."

Le groupe LR + G accepte l'entrée en matière.

Mme Hutin prend la parole pour le groupe "Des Verts"

"Note groupe, Les Vert.e.s remercie les membres de la Cogest, ainsi que les conseillers municipaux, le Président Xavier Lavanchy pour son travail ainsi que M. Robatel pour la tenue irréprochable des comptes.

Dans le budget 2024, on constate que la marge d'autofinancement est inférieure (2 381 600) à celle de 2023 (3 612 300) et le degré d'autofinancement a chuté de 60.4% en 2023 à 29.6% en 2024. Le taux d'endettement net de 207.8%, est préoccupant car selon l'aperçu des indicateurs, il s'agit d'un taux mauvais. La dette nette par habitant ne fait qu'augmenter (4589.- pour 2024) depuis ces dernières années. Avec tous ces chiffres, nous nous soucions de notre situation financière et nos perspectives pour l'avenir. Bien que le message du conseil municipal soit optimiste et ce budget nous est présenté comme un premier pas vers une nouvelle ère d'investissements importants et nécessaires pour notre commune afin de préparer mieux demain. Plusieurs projets importants sont proposés pour Saint-Maurice et Mex.

Le constat aujourd'hui, est que le budget 2024 n'est pas bien accueilli par la commission de gestion qui a eu la peine à accepter le budget 2023. Pour une deuxième fois, nous voyons que le Conseil Municipal et la commission de gestion ne vont pas dans le même sens. Le premier propose des investissements afin de répondre à la nécessité de maintenir un niveau suffisant d'équipements et oblige à faire des emprunts. La deuxième, selon les conclusions des deux derniers budgets font appel à la prudence et à ne prendre pas trop des risques qui continuent

à nous endetter et avoir la difficulté de réussir les amortissements convenables dans les prochaines années.

A notre avis, il faut trouver un point d'équilibre entre le conseil municipal et la commission de gestion afin de que notre commune continue à se développer pour les prochaines années sans trop affecter l'économie des familles avec une augmentation des impôts qui peut être contre-productive si notre commune essaie d'attirer plus d'habitants".

Le groupe les verts accepte l'entrée en matière.

Mme Farquet s'interroge à propos de l'intention de la CoGest. Elle entend les remarques et se questionne à propos d'un éventuel refus. Elle parle du fait qu'il faut mettre dans la balance le risque et la nécessité d'investir. Dans le but d'offrir une bonne qualité de vie à la population et de maintenir la valeur des infrastructures.

Le rapport de la CoGest a choqué voire peiné Mme Turin. Elle trouve dommage la manière et le ton utilisé sachant qu'il est public. De ce fait, il devrait être rédigé avec un petit plus de retenue tant dans les questions que dans sa rédaction.

M. Duroux passe au vote. « Acceptez-vous la dépenses 212.5040.03- Groupe Scolaire à 3'120'000.- investissements pour l'agrandissement et la rénovation du Groupe Scolaire 2 ? »

Acceptations: 28 Refus: 0 Abstentions: 0 

« Acceptez-vous la dépenses 615.5010.01 - Routes communales : CHF 1'750'000.- : divers travaux sur les routes communales? »

Acceptations: 27 Refus:1 Abstention: 0 

« Acceptez-vous le coefficient d'impôts à 1.25 et le taux d'indexation à 163%? »

Acceptations: 24 Refus: 2 Abstentions: 2 

M. Duroux remercie l'assemblée et annonce qu'il passera en revue les différents comptes de fonctionnements en donnant successivement la parole à la commission de gestion puis à l'assemblée.

Administration générale: pas question ni remarque

- Sécurité publique: pas question ni remarque
- Enseignement et formation: pas question ni remarque
- Culture, loisirs & culte: pas question ni remarque
- Santé: pas question ni remarque
- Prévoyance sociale: pas question ni remarque
- Trafic: pas question ni remarque
- Protection et Aménagement: pas question ni remarque
- Economie Publique: pas question ni remarque
- Finance & impôts: pas question ni remarque

Compte d'investissements: pas question ni remarque

Y a-t-il encore des questions avant de passer au vote.

acceptations: 21 refus:3 absentions: 4 

M. Duroux remercie la commission de gestion et à la commission Ad Hoc pour leur travail, ainsi qu'à la Municipalité de St-Maurice et son responsable des finances M. Sylvain Robatel pour leur disponibilité.

M. Lavanchy prend la parole pour remercier l'assemblée. Il est important de montrer les bonnes relations entre les deux Conseils. Enfin, il remercie tous les services de la Commune.

La séance est interrompue

4 Carrière des Râpes-modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) et adoption du plan d'aménagement détaillé (PAD): approbation

Le Conseil Municipal demande de retirer ce point et de le reporter car au sujet de la procédure de la mise à l'enquête, la loi précise que les oppositions doivent faire l'objet d'une séance de conciliation. L'échange a eu lieu par écrit mais pas par oral.

Le Conseil municipal propose de décaler ce point afin d'être sûr que toutes les choses soient faites conformément à la loi.

Mme Hutin a une question à propos de cette séance de conciliation.

M. Coutaz lui répond que oui la séance aura probablement lieu et surtout le doute sera levé à propos de la forme.

Mme Curdy pense que le fait que la forme soit suivie est important et que nous ne sommes pas à quelques mois prêt.

Acceptez-vous de retirer ce point et de le reporter?

Acceptations: 28

Refus: 0

Abstention: 0



5 Postulat « pour une lutte contre les espèces invasives » : réponse

Mme Délèz prend la parole pour répondre au postulat.

La liste des espèces envahissantes est disponible sur les sites infoflora.ch ou kvu.ch.

Johan Paccolat a trouvé 8 espèces invasives sur le territoire communal. Lorsque que l'équipe coupe ou arrache un plant d'espèce invasive, celui-ci est ensuite acheminé au triage qui le broie et le fait incinérer, si besoin.

En automne 2022, tous les collaborateurs des espaces publics et espaces verts ont suivi un cours de formation de 4h00 en collaboration avec le triage forestier, pour savoir reconnaître et traiter ces plantes. Monsieur Johan Paccolat, chef de la section des TPEV, a également suivi une formation SANU (<https://www.sanu.ch/fr/sanu/portrait>) sur les plantes invasives dans le domaine public afin de connaître les traitements sans produits phytosanitaires. La section des TPEV surveille également les nids de chenilles processionnaires.

Par ailleurs, en collaboration avec l'entreprise Jacquemoud SA, la section des TPEV a effectué une fauche à la barre de coupe au lieu de l'habituel broyage sur les digues de protection à Vérolliez.

Le Conseil municipal entend poursuivre la lutte contre les espèces invasives sur le territoire public. Il souhaite intensifier l'information du public en coordination avec le Parc naturel régional du Trient (PNR). En cela, le Conseil municipal vient de valider le dépliant traitant de la biodiversité avec un chapitre concernant la lutte contre les espèces invasives établi par l'équipe du PNR. Ce dépliant sera mis en ligne sur le site de la commune dès réception et remis systématiquement à tout requérant d'une autorisation de construire. Il pourra également être remis selon les besoins à tout propriétaire concerné.

Par ailleurs, le règlement actuel des constructions, par son article 75, n'interdit pas la plantation d'espèces de ce type mais déclare favoriser plutôt les espèces indigènes. Le nouveau règlement pourrait prévoir une interdiction formelle.

Elle les remercie pour le souci partagé et espère que les mesures déjà prises conviennent.

M. Robyr remercie pour la réponse.

6 Tour d'horizon

M. Lavanchy prend la parole pour le tour d'horizon.

1. Déménagement de l'administration

- Les SIE et SUB vont intégrer le nouveau bâtiment le 18 décembre prochain.
- Leurs anciens locaux seront réaménagés pour le SOC qui devrait y emménager au 1er mai 2024.
- Le rez-de-chaussée du bâtiment sera ensuite transformé pour l'administration générale.
- Déménagement final prévu pour la deuxième quinzaine de novembre 2024. L'idée est de faire les élections communales dans les locaux actuels et de déménager par la suite.

2. PAZ et RCCZ

- Le premier jet du PAZ et RCCZ a fait l'objet d'un vote positif de la part du Conseil municipal en septembre 2023 malgré le fait que le projet soit compliqué, M. Coutaz et M. Rouiller ont déjà fait un grand travail pour pouvoir aboutir à un premier jet.
- Ces instruments ont été déposés auprès du Service du Développement Territorial (SDT) en octobre 2023.
- Un retour est espéré pour fin 2024 avec la mise à l'enquête en début 2025 et un premier passage au Conseil général fin 2025.

3. Place de tir de Vérolliez

- Le Conseil municipal est toujours dans l'attente d'un retour de la seconde étude sur les nuisances sonores de la place de tir.
- Il a décidé de faire appel à un spécialiste acousticien, M. Dimitri Magnin, à Lausanne, et d'un avocat, Me Jérôme Lorenzetti, à Sion, pour l'accompagner dans la suite de la procédure d'assainissement.

- Monsieur Magnin a représenté la commune dans le groupe technique de la seconde étude. Il a validé la méthodologie et les résultats.
- Un programme de la procédure jusqu'à l'assainissement final (2025) a été demandé à ArmaSuisse qui est propriétaire de la place.

4. Collège

- Les études de mise en place suivent leur cours.
- Le projet définitif devrait être présenté au parlement cantonal en octobre 2024.
- La mise à l'enquête devrait suivre.
- Le début des travaux des salles de gymnastique, de la rénovation de l'internat, de la déconstruction de la maison Dubois, de la salle C ainsi que la construction du nouveau pavillon sont annoncés officiellement pour le deuxième semestre 2025. Cependant, il est possible que les travaux débuteront plutôt début 2026.
- La rénovation du "H" devrait suivre dès 2027.

5. PGEE

- Le Conseil municipal a approuvé le Plan Général d'Evacuation des Eaux en octobre 2023.
- Ce plan a été remis au conseil d'Etat pour homologation.
- Pour rappel, les propositions du PGEE sont déjà suivies dans les investissements depuis deux ans.
- Cette homologation ouvrira la porte à la remise d'un projet de nouveau règlement d'évacuation des eaux usées au Conseil général (décembre 2024).

6. HEP et le quartier de la gare

- L'étude d'urbanisme et de faisabilité vient d'être rendue, permettant une localisation de la HEP dans le quartier de la Gare. Cela reste une variante pour l'Etat car ils ont étudié deux ou trois autres variantes.
- Le COPIL du projet, formé de la Commune, du Canton (services SDM, SIP et SE), de CFF Immobilier, de Poste Immobilier et d'ArmaSuisse, poursuit ses travaux.
- Prochaines étapes:
 - Rendu des études immobilières permettant d'envisager les achats / ventes / échanges (le Conseil général sera sollicité en 2024).
 - Lancement du concours d'architecture sur les bâtiments HEP.
 - Vraisemblablement, modification partielle du PAZ et RCCZ. Le Conseil général sera sollicité dès que possible.

7. EMS St-Jacques

- Le projet d'agrandissement de l'EMS St-Jacques a été mis à l'enquête en octobre 2023 et se trouve actuellement en examen auprès de la CCC.
- Toutes les communes membres de la fondation ont accepté le cautionnement nécessaire au financement des travaux.
- Le début des travaux était prévu pour le deuxième semestre 2024 et sera vraisemblablement repoussé à début 2025.

8. CAD SATOM

- A fin septembre 2023, le CA de SATOM SA a informé le Conseil municipal qu'il avait accepté le financement de l'extension du CAD au territoire de la commune de Saint-Maurice.
- A ce jour, ils sont en cours de négociation, en vue de la définition du projet final:
 - La convention liant la commune et SATOM SA
 - Le périmètre d'extension

- La localisation de la production de chaleur à Saint-Maurice (plug-in)
- Le sort de Calorabois.

9. Places de jeu et divers investissements 2023

- Le Conseil municipal a décidé de finaliser les équipements des places de jeux :
 - d'Épinassey : jeux pour les petits et pose d'une barrière suite à l'interpellation de Mme Quennoz-Clerc
 - de la Cure : ce nouvel équipement permet de remplacer celui enlevé en 2022 pour des raisons sécuritaires.
- Ces montants seront prélevés sur les investissements du budget 2023, comme le remplacement des tables du CSS, travaux en pieds de façades du bâtiment Barman.

10. Vieille ville: Grand-Rue et alentours

- Suite à la soirée participative sur la Grand-Rue, un cahier des charges a été élaboré pour l'attribution du mandat d'étude.
- Cet appel d'offre public a été publié mi-novembre 2023.
- Le mandat sera attribué début 2024.
- Une procédure participative pourra dès lors être lancée.
- Rappel : le projet doit être déposé au PA5 en juin 2025.

11. Visite de la Présidente de la Confédération

- Le 21 décembre 2023 prochain, Saint-Maurice a l'honneur d'accueillir le premier arrêt du train spécial de la future Présidente de la Confédération (élection le 13 décembre 2023).
- L'arrêt durera moins de 30 minutes de 14h06 à 14h30 avec discours, fanfare et chant des enfants des écoles primaires.

12. Personnel

Les noms et les photos des personnes qui sont parties ou arrivées dans les différents services sont dans le PowerPoint diapositives 14-15-16-17. Il y a eu 7 départs et 7 arrivées.

7 Divers

M. Duroux passe au point des divers et avant de passer la parole il annonce les dates des séances à venir.

- 20 mars 19h
- 13 juin 19h
- 17 septembre 19h30
- 12 décembre 19h

Il informe que sur WEDO, il y a la réponse à l'interpellation de Mme Hutin à propos de l'élimination des déchets militaires.

La verrée aura lieu au Centre sportif.

M. Thiévent se questionne à propos de la buvette de la piscine plus particulièrement de l'état des sièges du bar. À qui appartiennent-ils?

M. Lavanchy répond que le matériel est en principe de la commune mais une petite partie est au gérant et les sièges en question sont du gérant.

Depuis la construction du cycle d'orientation, il y a régulièrement des soucis avec l'eau. Qui est en est responsable?

M. Lavanchy répond que c'est une co-propriété, c'est l'association qui est responsable et qui délègue aux services communaux.

La dernière question concerne la faillite de l'entreprise EGT. Y a-t-il des conséquences financières pour la commune?

M. Lavanchy précise que la société n'a pas fait faillite. L'arrêt des activités est d'ordre financier. Tous les ouvriers ont été replacés. Les revenus fiscaux seront vérifiés.

Mme Brouchoud a une question par rapport à la SATOM. La commune a-t-elle une liste des gens qui ont les chauffages qui arrivent en fin de vie.

M. Lavanchy ne peut pas répondre tout de suite, car c'est la SATOM qui va proposer son produit en temps voulu.

Mme Frossard a une question à propos des statistiques en lien avec la criminalité dans la commune.

M. Lavanchy dit qu'il n'y a pas plus de cambriolage à St-Maurice qu'ailleurs.

M. Raymond demande que les documents à disposition soient tous sous le même document ou mail.

M. Raymond se demande si le projet de la liaison câblée est déjà dans le PAZ?

M. Lavanchy répond que non mais que c'est dans l'optique de le mettre.

M. Raymond s'interroge à propos des parcages à la Migros.

M. Lavanchy répond que c'est elle qui doit intervenir auprès de la police.

La commune a-t-elle une stratégie à propos de la digitalisation des services?

Un mandat pour l'archivage papier et la digitalisation des documents est un projet.

Cependant, le coût est plutôt élevé. Ensuite, il a E-bill pour les factures électroniques.

Mme Farquet se questionne à propos de l'Abbaye et l'enseignement.

M. Lavanchy répond qu'au niveau du collège pas de souci.

Les liens entre l'Abbaye et la commune, y a-t-il une réflexion?

La commune n'est pas l'Abbaye. Ce sont des citoyens comme les autres mais qui ont un lien avec l'immobilier.

Les coordonnées pour les groupes d'écoute des victimes ont été mises en ligne.

Mme Turin se questionne à propos des courriers qui arrivent uniquement au nom de Monsieur. Est-il possible que cela arrive aussi au nom des deux.

M. Lavanchy dit que l'information a été transmise mais cela sera refait.

M. Thiévent propose de verser les vacances à des associations en Palestine et à Coeur à Coeur.

On lui propose de faire un mail commun avec les coordonnées des associations.

Le journaliste rappelle de donner les noms quand on prend la parole sachant que lui ne connaît pas les personnes présentes.

Duke

Paola